

Ne vaudrait-il pas mieux supprimer les luttues ?

Pourquoi pas rétablir les gladiateurs, les bestiaires, le ceste ? ce pugilat antique qui avait au moins plus de grandeur que notre lutte moderne ? Elle n'est pas gracieuse, tant s'en faut, et sent le carrefour. Le chausson, la savate, les mots mêmes sont ignobles.

Je comprends l'escrime, l'équitation, la danse, je ne comprends pas ces luttues entre deux hommes qui se heurtent, se roulent sans grâce sur l'arène, se brisent parfois un membre, et terminent souvent ce tournoi grotesque, à armes peu courtoises, par un combat véritable à coups de poings, à coups de pied, ce dont les spectateurs doivent être fort peu satisfaits.

Que dites-vous de l'homme caoutchouc ? Difformite aussi stupide qu'immorale, elle devrait être proscrite. C'est insulter l'œuvre du Créateur, c'est railler la nature, que de mettre en spectacle ces exceptions hideuses. Les anciens avaient un respect profond pour ces maltraités du sort — ils les plaignaient, ils ne les exhibaient pas.

Et, encore ici, l'infirmité n'est pas un fait fortuit — elle a été provoquée. Jeune encore, le sujet a été soumis à mille tortures pour arriver à déplacer l'ordre de l'organisation primitive de son être.

On se rappelle ces pauvres diables dont la physionomie seule trahit les souffrances.

On apporte sur le théâtre une boîte où tiendrait à peine un *King Charles*; le couvercle s'ouvre, il en sort un homme — non, pas un homme ! une masse de chair sans formes, un ramassis, sans nom, de membres disloqués.

Il imite la grenouille, le serpent ; il prend les attitudes les plus impossibles, il rappelle tout, excepté l'homme.

Les Grecs ont produit l'Apollon, l'Achille, l'Antinoüs — la perfection de la forme humaine. C'était beau, c'était grand, c'était logique. Un monstre est une verve, une difformité qu'il faut cacher.

Dans les contorsions de l'homme caoutchouc, l'anatomiste demandera : que deviennent les parties vitales de l'organisation humaine ? Ces banquettes sont destinées inévitablement à une mort prématurée — le cœur, les poumons se déplacent, leurs fonctions régulières doivent cesser.

Encore là, la loi Grammont doit intervenir.

Ces exhibitions, en outre, offrent un autre danger — la déesse Lucine peut réclamer pour ses protégés. — Passons.

On exalte bien haut une ascension non moins dangereuse que celle des ballons : les voyages au Mont-Blanc.

On remplirait des volumes des accidents arrivés aux touristes qui ont ce courage, ou plutôt cette prétention.

Des guides brevetés les conduisent — soit — malgré cela, on a constaté, chaque année, la mort des intrépides, je dirais plutôt des imprudents qui tentent l'ascension complète.

Est-ce là le vrai courage ? C'est de la vanité simplement.

Le vrai courage, c'est celui de Gerard, de Chassaing, de Bonbonnel, les tueurs de lions, de tigres et de panthères.

Perdus dans le désert, ils luttent corps à corps avec l'ennemi de toute une population. Le lion desole une contrée, ils exposent leur vie pour détruire ce fleau, qui est une ruine réelle pour tous les habitants.

Ils risquent leur vie, sans espoir de gain. Ce sont des hommes utiles, et l'on ne récompense peut-être pas assez grandement leur dévouement.

Nous ne saurions trop le répéter : à la loi Grammont il y a un appendice à faire.

Que de métiers offrent danger de mort !!! Qu'on donne un prix, le prix Monthyon si l'on veut, à l'inventeur d'un procédé qui sauvegarderait la vie des ouvriers des mines de charbon, des fabriques de produits chimiques, de ces industries qui tuent infailliblement l'ouvrier qui y est employé.

Alors la loi sera complète — jusqu'ici elle n'est qu'illusoire.

FAITS DIVERS.

Les appartements du palais des Tuileries peuvent être visités ce moment par le public muni de cartes, qui sont délivrées par M. le général commandant du palais, sur demande faite par lettre affranchie.

On écrit du camp de Châlons, le 9 juin courant :

Toute la division de cavalerie (1^{er} et 4^e régiments de lanciers, 5^e et 9^e régiments de dragons) est attendue au camp du 10 au 15 juin. L'époque des grandes manœuvres de guerre et des mouvements pareils à ceux qu'exécutent les armées en campagne va donc bientôt s'ouvrir.

C'est avant-hier dimanche que la messe au camp a été célébrée pour la première fois de cette année, au milieu de toutes les troupes sous les armes et d'une foule considérable d'étrangers et d'habitants des localités voisines venus de toutes parts pour jouir de ce spectacle imposant et majestueux.

A midi précis, les régiments en grande tenue de service, musique en tête et drapeaux déployés, se dirigeaient vers l'autel élevé dans la plaine, où le saint sacrifice de la messe allait être célébré. Cet autel était orné de drapeaux, de trophées d'armes et de divers attributs militaires.

Les troupes, à leur arrivée, étaient disposées de la manière suivante : La 1^{re} division d'infanterie à droite de l'autel, la 3^e à gauche et la 2^e division en face. Toutes étaient serrées en masse pour être plus rapprochées de l'autel, et les deux brigades de chacune d'elles, au lieu d'être

à la suite l'une de l'autre, selon l'usage habituel, étaient côte à côte dans le but d'assister de plus près à la cérémonie religieuse. Au centre des troupes, et en face de l'autel, un espace était laissé libre pour le maréchal, qui assistait à la messe avec tout son état-major.

A l'arrivée des troupes, les officiers porte-drapeaux sont allés se placer avec leur drapeau au pied et de chaque côté de l'autel sur les gradins duquel étaient alignés des sapeurs en grande tenue et la hache sur l'épaule droite.

Trois coups de canon ont été tirés pendant la célébration de la messe : le premier au moment où le prêtre montait à l'autel, le second à l'élevation, et le troisième à la fin de la cérémonie religieuse. Pendant la durée de la messe la musique d'un régiment a exécuté des morceaux d'harmonie, et à la fin un cœur de soldats, composé de centaines de voix, a chanté le *Domine, salvum fac Imperatorum*.

Le moment le plus imposant et le plus solennel de la messe est celui de l'élevation. Le canon tonne, les tambours battent aux champs, les soldats présentent les armes, flechissent le genou, les drapeaux s'inclinent et l'autel apparaît majestueux au-dessus des troupes et des populations agenouillées qu'il domine.

Le maréchal et son état-major, qui avaient assisté à pied à cette cérémonie religieuse, sont montés à cheval à la fin, et les troupes, suivant l'usage, ont défilé devant Son Excellence.

Ces messes militaires célébrées au camp, qui ont été inaugurées avant hier, auront lieu tous les dimanches, jusqu'à nouvel ordre, à midi précis.

On a enterré, il y a quelques jours, à Saint-Cloud, le maître maçon qui eut l'entreprise de l'église qui a été construite dans ce charmant petit pays, église pour laquelle l'Empereur a souscrit, de sa cassette particulière, une somme importante, et dont on vient de faire l'inauguration.

Monsieur le curé, disait toujours l'honnête entrepreneur au prêtre qui suivait ses travaux avec un vif intérêt, je ne hâte pas trop de finir votre église, parce que je suis sûr que je serai le mort qui doit l'enterrer, et vous verrez que Marie-Antoinette sonnera pour moi tout le premier.

Marie-Antoinette est la grosse cloche qui a été donnée par cette malheureuse reine, et qu'on a pu cacher en 93.

Le curé riait de ce qu'il ne croyait être qu'une plaisanterie, car le brave maçon avait une apparence de sante parfaite.

Mais quand les travaux de l'église marchaient vers leur fin, le pauvre entrepreneur courait vers la sienne, en se mettant au lit avec une de ces maladies qui pardonnent rarement.

Aussi, le jour où l'on fit l'inauguration du temple, le curé eut-il la délicate pensée de se refuser à laisser sonner Marie-Antoinette pour ne pas impressionner douloureusement le maçon, qui avait encore toute sa connaissance, et qui repétait à chaque instant :

« Je l'avais bien dit à M. le curé, que c'était moi qui enterrerais son église... et il venait de mourir... »

Helas ! il eut raison en effet ; il y a quelques jours, l'on faisait pour la première fois un enterrement dans l'église nouvelle, c'était celui du pauvre maître maçon.

Au commencement du mois de mai dernier, la ville d'Auxerre, si paisible d'ordinaire, était mise en émoi par un drame terrible et mystérieux qui eut pour conséquence la mort d'un jeune homme de 27 ans appartenant à une famille honorable.

M. L... était arrivé à Auxerre au mois de novembre dernier, afin d'y occuper les fonctions importantes qu'il venait d'obtenir. Il était accompagné de sa jeune femme âgée de 21 ans. Que s'est-il passé dans cet intérieur ? Le débat l'apprendra sans doute ; toujours est-il que dans la soirée du 10 mai M. G..., qui se trouvait dans le salon de M. L..., était frappé de plusieurs coups de couteau et qu'il mourut le lendemain. Il avait toujours eu la force de raconter au magistrat instructeur ce qui avait eu lieu la veille.

M. L... fut arrêté immédiatement, ainsi que sa jeune femme. Une accusation d'assassinat fut dirigée contre eux. Après une instruction complète, la dame L... fut renvoyée par une ordonnance de non-lieu. M. L... comparaitra seul devant le jury.

On assure que cette triste affaire sera soumise à l'examen du jury de l'Yonne vers le 20 juin prochain. M^e Lachaud, avocat du barreau de Paris, a été sollicité de prêter le secours de son talent à M. L... M. Gislain de Bontin, conseiller à la Cour de Paris, présidera la Cour d'assises d'Auxerre.

Nous lisons dans le *Commerce de Gaud* :

Un assassinat a été commis samedi, vers sept heures du soir, et a mis tout le quartier de St-Pierre en émoi.

Voici ce que nous avons appris à cet égard :

L'auteur du mefait, François Van Achter, jeune homme de 26 ans, courtois depuis longtemps une ouvrière de fabrique la nommée Clémence Eecheute. Il voulait l'épouser, mais cette union rencontrait des obstacles invincibles. C'est, desespéré de la résistance qu'on lui opposait, qu'il a éprouvé soudain un accès de fureur, a saisi un couteau de cuisine, s'est élancé vers celle qu'il aimait, et lui a fait à la gorge une blessure à laquelle la malheureuse n'a pu longtemps survivre.

La victime doit s'être défendue avec énergie, car elle a eu les doigts des deux mains coupés jusqu'à l'os, probablement en voulant arracher des mains de son assassin l'arme qui devait l'achever.

Le coupable s'est immédiatement constitué prisonnier entre les mains d'un agent de police, et les magistrats instructeurs, assistés des médecins légistes, ont commencé l'enquête.

On a procédé à l'interrogatoire de Van Achter en présence de la victime.

M. De Pauw, juge d'instruction, accompagnée de M. Van Bellingen, procureur du roi, et assisté de son greffier, M. C. De Broët, sont restés sur les lieux du crime jusqu'à une heure et demie.

On a trouvé près du cadavre le couteau de cuisine et dans les cheveux de la victime, une fourchette.

Pour tous les articles non signés, J. Rehoux

BULLETIN FINANCIER.

12 juin 1863.

Le marché a subi aujourd'hui d'assez fortes oscillations.

Faible au début sous l'influence de diverses causes politiques ou financières, il s'est notablement amélioré à la fin.

Les deux Mobiliers surtout ont passé par de brusques alternatives de hausse et de baisse.

Les consolidés anglais sont venus en hausse de 1/8 à 92 1/8 à 1/4.

Le Mobilier français, ouvert à 1211.25, est tombé à 1190, pour se relever à 1230 et fermer à 1221.25.

Le Mobilier espagnol reste à 747.50, après avoir varié de 730 à 755.

La rente montre une fermeté de bon augure ; elle a fait 69.30 au plus bas ; 69.50 au plus haut et ferme à 69.45.

L'italien s'est traité de 73.05 à 73.15.

L'Orléans est à 1,000 ; le Nord à 1032.50 ; l'Est à 501.25 ; l'Ouest à 522.50 ; le Genève à 450.

Le Lyon est tenu de 1052.50 à 1040 et le Midi de 745 à 735.

Les Autrichiens sont cotés 462.50 ; les Lombards 477.50 ; Victor-Emmanuel 420 ; les Romains 445 ; Saragosse 717.50 ; Nord d'Espagne 567.50.

Suez est à 522.50 ; les Transatlantiques à 540 ; Banque ottomane à 740.

Cours moyen du comptant : 3 %, 69.32 1/2 à 1.2, 97.

Banque de France, 3,450.

Crédit foncier, 1415.

Direction générale des Postes.

Taxe des lettres d'une commune pour la même commune.

Jusqu'à 15 gr. inclusivement. 0 fr. 10 c.

De 15 à 30 » 0 20

De 30 à 60 » 0 30

De 60 à 90 » 0 40

De 90 à 120 » 0 50

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent. par chaque 30 grammes ou fraction de 30 grammes excédant.

Tarif des lettres d'une direction de poste pour une distribution relevant de cette direction et réciproquement, et des lettres d'une commune pour une autre commune du même arrondissement postal.

Lettres affr. non-affr.

Jusqu'à 10 gr. incl. 0 f. 10 c. 0 f. 15 c.

de 10 jusqu'à 20 0 20 0 30

de 20 » 100 0 40 0 60

de 100 » 200 0 80 1 20

Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Mercuriale du marché aux grains de Lille du 10 juin 1863.

Blé blanc vendu, 1,380 hect. . . . 23 53

Blé macaux id. . . . 21 50

Prix extrême du blé blanc. 21 à 25 fr.

Id. du blé macaux 19 à 23 fr.

Hausse à l'hectolitre : Blé blanc . . . 0 42

id. Blé macaux . . . 0 58

Fleurs (le sac de 100 kilog.). . . 39 50

Hausse : 1 fr. 00 cent.

Son (le quintal métrique) . . . 9 50

Prix moyen (à l'hectolitre) des marchés du département, plus Arras.

Blé blanc. Blé mac.

Semaine courante. 22 53 20 73

Semaine précédente 21 97 20 18

Hausse . . . 0 56 0 53

TAXE DU PRIX DU PAIN

dressée d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

Pain de ménage, le kilogramme . . . 30 »

Pain de 2^e qualité, id. . . . 33 50

Pain blanc, id. . . . 37 »

Pain de fleur (pain français) 125 g. . . 6 »

Les deux pains . . . 11 »

Les quatre pains . . . 22 »

Les huit pains . . . 44 »

PRÉ CATELAN.

Dimanche 14 juin, fêtes du Concours.

FEU D'ARTIFICE. — BAL DE NUIT.

Prix d'entrée : 2 fr. les cavaliers, 1 fr. les dames.

Lundi 15 juin, GRAND BAL COSTUMÉ, à l'occasion de la cavalcade.

Prix d'entrée : cavalier 3 fr., une dame 1 fr. 50.

Excepté les jours de fête, prix d'entrée 25 centimes en consommation.

Le restaurant est ouvert tous les jours. Café, billard. Dîners et déjeuners à toute heure. Salons particuliers pour festins et noces.

Les jeux sont à la disposition du public tous les jours.

Arts à MM. les Etrangers.

Pendant les concours et les Fêtes de Lille, le Pré-Catelan sera ouvert tous les jours. — Fêtes de nuit, bal champêtre. — Jeux et amusements de toutes sortes tenus par M. Strebetskie.

THÉÂTRE DE LILLE

Dimanche 14, lundi 15. GRANDS BALS COSTUMÉS.

KERMESSES.

Dimanche 14 juin.

Faches, Salomé.

DISDERI

PHOTOGRAPHE DE S. M. L'EMPEREUR, 8, boulevard des Italiens, à Paris.

Nouvelles publications brevetées s. g. d. g.

En lui envoyant 1 fr. 20 c. en mandat ou timbres poste, on recevra franco le portrait carte de (321) trois cent vingt-et-une Célébrités contemporaines ou, au choix, l'une des séries suivantes :

Famille impériale, composée de 7 pers.

Famille de l'Empereur . . . 53 »

Ministres . . . 14 »

Maréchaux . . . 8 »

Généraux . . . 120 »

Amiraux . . . 15 »

Evêques . . . 40 »

Auteurs et compositeurs . . . 72 »

Sommités (dames) . . . 49 »

Théâtre italien . . . 12 »

Opéra (danse) . . . 37 »

Célébrités anglaises . . . 48 »

Célébrités espagnoles . . . 36 »

Théâtres (chant) . . . 80 »

Artistes dramatiques . . . 56 »

Théâtres (danse) . . . 70 »

Toute demande supérieure à dix séries, 1 fr. l'une. (Affranchir.) 5131-3812

MAUX D'ESTOMAC.

Les malades de l'estomac ou des intestins, les convalescents et les personnes âgées ou faibles de la poitrine, trouveront dans le CACAHOUT de DELANGRENIER un déjeuner nutritif, réparateur et aussi agréable que facile à digérer. — Dépôts dans toutes les villes.

Purgatif de Desbrière.

Composé avec la magnésie pure, le CACAHOUT DESBRIÈRE purge parfaitement et sans irriter. C'est le meilleur DÉPURATIF dans les affections chroniques ; pris de temps en temps, il évacue la bile et les humeurs qui séjournent dans les viscères. — Dépôts chez toutes les Pharmacies. (Se défier des contrefaçons.)

VINAIGRE de toilette COSMACETI

supérieur sur son parfum et ses propriétés sédatives et rafraîchissantes. — Dépôts chez les bons Parfumeurs. 3663-284

AVIS AUX CHASSEURS.

Janssens-Durieux, armurier et arquebuser breveté de Sa Majesté le Roi des Belges, informe MM. les amateurs de tir que l'on trouve chez lui toute espèce de fourniture et articles pour la chasse et le tir, tels que carabines, gibecières, poires à poudre et sacs à plomb, cartouchières pour fusils Lefauchaux, armes de tout système, fusils à bascule se chargeant par la culasse, fusils doubles et simples, pistolets et carabines Flobert pour le tir de salon, etc.

Fabrication d'arbalètes en tous genres, arcs en acier fondu et ordinaire, bois en érable, palissandre, citronnier, et plaqage de toute espèce de bois, garniture en fer, cuivre, argent, etc., gravure antique et moderne.

Il repare et remet à neuf toute espèce d'armes à des prix modérés.

S'adresser rue de la Brasserie, n° 47, route de Lannoy, près de la Planche Trouée, à Roubaix. (3720)

PARIS ILLUSTRÉ

NOUVEAU GUIDE DE L'ÉTRANGER

AVEC UN PLAN DE PARIS PARFAITEMENT DÉTAILLÉ.

Cet ouvrage, qui vient de paraître il y a quelques jours, renferme en outre les plans du Bois de Boulogne, de Vincennes, du Louvre, du Père-Lachaise et du Jardin des Plantes.

Les illustrations que renferme ce livre sont admirablement gravées et imprimées avec un soin qui contribuera à en assurer le succès.

AVIS.

BAISSE DE 35 %

Rue Fosse-aux-Chênes, 22.

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau ; beau papier trois couleurs, à 70 cent. pour salon ; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90 ; devantures de cheminée depuis 75 c.

Chênes, agathes et marbres.

A la même adresse : ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glaces nues pour devanture de magasin, BOULES PANORAMAS pour jardin.

3634 - 15 m. au 15 jt.

HENRI DUGAUQUIER

anciennement jardinier chez M. Leconte-Bailon, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge d'exécuter toute espèce de jardinage. — S'adresser rue de la Brasserie près la Planche-Trouée, Roubaix. 3811

Je déclare qu'à dater de ce jour je ne reconnaitrai plus les dettes que pourrait contracter Adèle Huriaux, ma femme. Roubaix, 13 juin 1863. 3831 L. HANS.

VILLE DE ROUBAIX

TRAVAUX COMMUNAUX

ADJUDICATIONS

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que le mardi 16 juin 1863, à onze heures du matin, il sera procédé, en la Mairie, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux dont suit le détail :

1^{er} lot. Construction d'un aqueduc.

Dans la rue derrière l'église du Tiltoul. Montant de la dépense. . . . 5,268 97.

2^e lot. Construction d'aqueducs.

Dans les rues ci-après :

1^o Rue Neuve-du-Fontenoy. . . . 1,360 42.

Dépense 4,089 53.

2^o Rue du Moulin-Bernard. . . . 8,920 78.

Dépense 12,737 48.

3^e lot. Travaux de pavage.

Dans les rues ci-après :

1^o Rue Neuve-du-Fontenoy. . . . 10,360 19.

Dépense 13,876 96.

2^o Rue du Moulin-Bernard. . . . 23,849 70.

Dépense 8,800 00.

3^o Du chemin vicinal n° 12, dit chemin des Couteaux. . . . 56,886 85.

4^e lot. Construction d'un égout collecteur.

Sous la rue Saint-Georges, les deux places, la Grande-Rue et la rue du Galon-d'Eau. Longueur totale